

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
S. I. A. V. E.
28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Date de convocation : 6 mai 2008
Date de la délibération : 20 mai 2008
Membres en exercice : 26
Membres présents : 23
Membres votants : 23

Etaient présents : Mrs Bernard POUCCIN, Didier PEYRONNET, Nicolas ARNOULT, Mme Chantal SOUCHET, Didier GASNIER, Richard PEPIN (suppléant de Pascal EMMANUEL), Jean-Pierre MOREAU, Daniel VAUDRON, Christophe PICHOT, Romain LORIDE (suppléant Jean-Yves BARBEAU), Thierry SEGOUIN, Gilbert SOUCHAY (suppléant de Pascal LECLAIR), Patrick VERDIER, Mme Joëlle GERMOND (suppléante de Catherine LLOVERA), Mme Laurence LOCHET, Ghislain MARIE, Régis VEILLARD, Guy BOUVART, Daniel MALHERBE (pouvoir de Claude LAVRAT), Dominique GUILLOTIN, Benoît FLEURY, Michel TRAVERS, Mme Nadine DESNEUX.

Etaient absents excusés : Mmes Josette BRUN-BESSON et Catherine LLOVERA, MM Jean-Louis BERGEOT, Michel BOIN, Pascal EMMANUEL, Jean Pierre BARBEAU.

Secrétaire de séance : M. Benoît FLEURY

Autres personnes présentes : M. Christophe BOYER, Damien LINARD du Conseil Général d'Eure et Loir, Melle Amélie RAK (technicienne supérieure de rivière), Mme Annette POIGNARD (adjoint administratif)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU
MARDI 20 MAI 2008**

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 30 et donne lecture du compte rendu du 15 avril 2008, le conseil syndical l'adopte à l'unanimité et le signe.

Monsieur Guy BOUVART s'interroge sur l'utilité de supprimer les vannages.

Monsieur Christophe BOYER du Conseil Général d'Eure et Loir lui répond que l'objectif n'est pas de supprimer tous les vannages, mais d'atteindre le bon état des cours d'eau en assurant la continuité écologique (libre circulation piscicole, des sédiments...). Dans le cas du Moulin de Nouvet à Thivars, les vannes ne seront pas simplement supprimées, mais le bureau d'étude étudiera des solutions pour maintenir le niveau d'eau et garder l'équilibre entre les biefs.

Mademoiselle Amélie RAK Technicienne supérieure de rivière explique le résultat de l'analyse des offres des bureaux d'études. Ceux-ci ont été classés selon différents critères qui sont la valeur technique pour 60 points (méthodologie, moyens matériels et personnels) et le prix pour 40 points. Quatre bureaux d'études ont déposé une offre, le classement obtenu est le suivant :

- | | |
|----------------|-----------|
| 1. SOGREAH | 90 points |
| 2. CIA | 74 points |
| 3. SEGI | 67 points |
| 4. RIVE/STUCKY | 36 points |

CHOIX DU BUREAU D' ETUDE POUR LA MISSION DE MAITRISE D' ŒUVRE D' EFFACEMENT DES OUVRAGES DU MOULIN DE NOUVET A THIVARS ET LA MISE EN ŒUVRE D'AMENAGEMENT COMPENSATOIRES.

Monsieur le président expose : Suite à l'ouverture des plis du 29 avril 2008, le choix du bureau d'étude retenu est : l'offre n° 4-56-0542 du 3 avril 2008 pour la somme HT de 23 300 € de :
SOGREAH consultants – Agence de Tours – 3 Cour du 56 Avenue Marcel DASSAULT
BP 516 37205 TOURS

Le conseil syndical accepte, après en avoir délibéré, le choix du bureau d'étude SOGREAH, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département, et autorise Monsieur le président du SIAVE à les solliciter.

COMITE DE PILOTAGE

MM Dominique GUILLOTIN Thivars, Jean-Pierre MOREAU Fontenay-sur-Eure, Ghislain MARIE Saint-Georges-sur-Eure, Michel TRAVERS Ver-lès-Chartres, Bernard POUCCIN Chuisnes, Damien LINARD Conseil Général 28 D.A.E.E.R – CATER, Stéphane MAUGENDRE O.N.E.M.A, Pierre FETTER Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique 28, Thierry HERCHE D.D.A.F – M.I.S.E, R. GOUJON Agence de l'Eau Seine Normandie, Mlle Amélie RAK Technicienne S.I.A.V.E.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président expose : l'ordinateur du SIAVE n'est plus suffisamment performant pour l'utilisation actuelle, et demande l'avis de l'assemblée pour son extension par un disque dur ou l'achat d'un nouvel ordinateur. Il semble que la proposition d'achat d'un nouvel ordinateur soit la meilleure solution.

Le véhicule actuel n'est plus adapté à l'activité du SIAVE : plus de gros matériel à transporter, véhicule difficilement manoeuvrable dans les chemins.

L'achat d'un petit utilitaire semble aussi être la bonne solution, plusieurs devis seront demandés, pour le budget primitif 2009.

La séance est levée à 20h30.